
Communication reçue des États-Unis d'Amérique concernant les dispositions qu'ils ont décidé d'adopter pour la gestion du plutonium

1. Le Secrétariat a reçu de la mission permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'AIEA une note verbale datée du 4 octobre 2022 et accompagnée de pièces jointes dans lesquelles le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, conformément à l'engagement qu'il a pris en vertu des Directives relatives à la gestion du plutonium (figurant dans le document INFCIRC/549¹ du 16 avril 1998 et ci-après dénommées les « Directives ») et aux annexes B et C des Directives, communique les statistiques annuelles des quantités de plutonium civil non irradié et les quantités estimées de plutonium contenu dans du combustible irradié dans des réacteurs civils qu'il détenait au 31 décembre 2021.

2. Eu égard à la demande formulée par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique dans sa note verbale du 1^{er} décembre 1997 concernant les dispositions qu'il a décidé d'adopter pour la gestion du plutonium (document INFCIRC/549 du 16 avril 1998), la note verbale du 4 octobre 2022 et ses pièces jointes sont reproduites ci-après pour l'information de tous les États Membres.

¹ Une modification de ce document a été publiée le 8 septembre 2009 (INFCIRC/549/Mod.1).

MISSION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
AUPRÈS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
À VIENNE

Le 4 octobre 2022

083/2022

NOTE VERBALE

La mission permanente des États-Unis auprès des organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique et a l'honneur de transmettre le Rapport annuel 2021 sur les quantités détenues de plutonium civil. L'engagement concernant les déclarations annuelles 2021 au titre des Directives relatives à la gestion du plutonium (document INFCIRC/549) est ainsi respecté. Le type et le modèle des informations à fournir dans ces déclarations figurent dans les annexes B et C des Directives. Les données sont à jour au 31 décembre 2021.

La mission permanente des États-Unis saisit cette occasion pour renouveler au Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique l'assurance de sa très haute considération.

[Signé] [Sceau]

Pièces jointes :

- Statistiques annuelles des quantités détenues de plutonium civil non irradié – Annexe B
- Quantités estimées de plutonium contenu dans du combustible irradié dans des réacteurs civils – Annexe C

STATISTIQUES ANNUELLES DES QUANTITÉS DÉTENUES DE PLUTONIUM CIVIL NON IRRADIÉ

(Annexe B, Directives internationales relatives à la gestion du plutonium)

Total national

au 31 décembre 2021

[Chiffre de l'année antérieure
entre crochets]

Arrondi au chiffre des centaines de kg
de plutonium, les quantités inférieures
à 50 kg étant signalées comme telles

1. Plutonium séparé non irradié dans des installations d'entreposage dans des usines de retraitement	0	[0]
2. Plutonium séparé non irradié en cours de fabrication et plutonium contenu dans des produits semi-finis ou non finis non irradiés dans des usines de fabrication de combustible ou autres, ou dans d'autres installations	< 0,05 t	[< 0,05 t]
3. Plutonium contenu dans du combustible MOX non irradié ou dans d'autres produits fabriqués sur les sites de réacteurs ou sur d'autres sites	4,6 t	[4,6 t]
4. Plutonium séparé non irradié détenu ailleurs	44,8 t	[44,8 t]
i) Plutonium indiqué aux lignes 1 à 4 appartenant à des organismes étrangers	0	[0]
ii) Plutonium indiqué aux lignes 1 à 4 détenu sur des sites dans d'autres pays et, par conséquent, non inclus dans les quantités susmentionnées	0	[0]
iii) Plutonium indiqué aux lignes 1 à 4 en cours de transport international préalablement à son arrivée dans l'État destinataire	0	[0]

Notes :

Les lignes 3 et 4 représentent ensemble 49,4 tonnes de plutonium séparé déclarées excédentaires par rapport aux besoins de sécurité nationale. Avec les 7,8 tonnes de plutonium incluses dans les quantités indiquées aux lignes 1 et 3 de l'annexe C, les 4,5 tonnes stockées définitivement comme déchets après la levée des garanties et les 200 kg perdus par décroissance radioactive (les deux après septembre 1994), la quantité totale est de 61,9 tonnes : 61,5 tonnes de plutonium détenu par l'État que les États-Unis ont déclarées excédentaires par rapport à leurs besoins de sécurité nationale, et 400 kg acceptés par les États-Unis et provenant d'autres nations en vertu de programmes de non-prolifération nucléaire.

**QUANTITÉS ESTIMÉES DE PLUTONIUM CONTENU DANS DU COMBUSTIBLE
IRRADIÉ DANS DES RÉACTEURS CIVILS**

(Annexe C, Directives internationales relatives à la gestion du plutonium)

Total national

au 31 décembre 2021

[Chiffre de l'année antérieure
entre crochets]

Arrondi au chiffre des milliers de kg
de plutonium, les quantités inférieures
à 500 kg étant signalées comme telles

1.	Plutonium contenu dans du combustible irradié sur des sites de réacteurs civils	771 t	[753 t]
2.	Plutonium contenu dans du combustible irradié dans des usines de retraitement	0	0
3.	Plutonium contenu dans du combustible irradié dans d'autres installations	12 t	[12 t]

Notes :

La quantité indiquée à la ligne 1 comprend 100 kg de plutonium détenu précédemment par l'État, qui ont été transférés dans des réacteurs civils puis irradiés. La quantité indiquée à la ligne 3 comprend 7,7 tonnes de plutonium détenu par l'État et considéré comme restant dans le combustible irradié, déclarées excédentaires par rapport aux besoins de sécurité nationale. Avec les 49,4 tonnes de plutonium séparé incluses dans les quantités indiquées aux lignes 3 et 4 de l'annexe B, les 4,5 tonnes stockées définitivement comme déchets après la levée des garanties et les 200 kg perdus par décroissance radioactive, la quantité totale de plutonium détenu par l'État que les États-Unis ont déclarée excédentaire par rapport à leurs besoins de sécurité nationale ou qu'ils ont reçue d'autres nations en vertu de programmes de non-prolifération nucléaire est de 61,9 tonnes. Une quantité estimée à 65 tonnes de plutonium créé dans des charges de réacteurs civils actifs n'est pas indiquée.